



BIOSECURITE AVIAIRE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir les bases de la biosécurité aviaire pour l'appliquer sur son élevage de volailles biologiques

CONTENU

- Présentation de la formation et des participants
- Les virus Influenza
- Situation épidémiologique
- Biosécurité, notion de réservoirs, vecteurs et principes de précaution
- Unités de production et flux de circulation
- Plan de nettoyage et désinfection : les différentes étapes pour nettoyer correctement son bâtiment
- Exemples
- Établir le plan papier de chaque exploitant présent à la formation puis le schéma avec tous les flux
- Evaluation des acquis (quizz et correction collective)
- Bilan de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES / MOYENS MATÉRIELS ET OUTILS

- Méthodes pédagogiques : Animation participative, présentation orale et échanges questions, correction collective
- Moyens matériels et outils : diaporama avec cartes, photos et vidéos. Quizz, application individuelle du plan de biosécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En amont : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes.
En fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

INFOS PRATIQUES

> Inscription avant le 19 avril 2021

Date : 27 Avril 2021

Horaires : 8h30 - 16h15

Lieu : Avignon (84) - Accueil à 08h15

Repas : 45 minutes de pause (repas individuel)

Intervenante :

- Oriane Malburet Vye, vétérinaire à vétôpole26

Responsable de formation à contacter : Oriane Mertz, conseillère maraichage et volaille bio à Agribio 84 et Agribio 13. oriane.mertz@bio-provence.org / 06 95 96 16 62.

Public : Agriculteurs-trices et porteurs de projet du Vaucluse, Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes.

Prérequis : Aucun

Tarif : 22 euros TTC/h. Prise en charge par VIVEA selon éligibilité. Pour les non éligibles : frais de participation de 175 euros par jour de formation (prise en charge financière par votre OPCA possible)

Inscription : Voir le bulletin d'inscription et les conditions générales de formation.

